AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0964
FR0000030827-FS0365

3 juin 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IGE+XAO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 juin 2014, la société anonyme IRDI[1] (18 place Dupuy, 31000 Toulouse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 mai 2014, les seuils de 20% et 15% des droits de vote et 10% du capital de la société IGE+XAO et détenir 101 594 actions IGE+XAO représentant 203 188 droits de vote, soit 7,12% du capital et 10,41% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions IGE+XAO hors marché.

[1] Société dont l'actionnaire principal détient une participation égale à 20,8% et dont l'objet social consiste en la prise de participation en fonds propres dans toutes les entreprises exerçant une activité contribuant directement ou indirectement au développement du Grand Sud Ouest et notamment de Midi-Pyrénées

[2] Sur la base d'un capital composé de 1 427 800 actions représentant 1 951 452 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.